

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 15 septembre 2015

L'AN deux mil quinze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE,
Karine PIHAN, Carole GOBBI, Claudine BISCAY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean
Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Cécile CADENNE,
Messieurs Charles MASSONDO, Daniel LEIBAR.

Monsieur Michel DIHARCE a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 26 août 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

2°) – Compte rendu de la réunion de la commission des travaux

La commission des travaux s'est réunie le 15 septembre 2015 et a examiné les points suivants :

- Murs de la propriété D.

Depuis les inondations du 4 juillet dernier, les murs de clôture, côté avenue Frédéric de Saint-Jayme, côté piscine et côté Villa du parc des sports n'ont pas été remis en état.

Un rendez-vous sera pris avec le propriétaire pour essayer de trouver une solution.

- Vitesse excessive sur le chemin du stade et devant la piscine

Monsieur le Maire va soumettre cette question à l'ordre du jour du comité exécutif de la Communauté de Communes.

- La barrière de l'entrée au camping sera déplacée par rapport aux bâtiments du club des Aînés et la piste de pétanque sera empierrée pour permettre le stationnement des véhicules.

- la main courante permettant d'accéder au local des Aînés sera installée.

- le problème de sécurité devant l'école Etchecopar a également été évoqué. Cette question sera examinée lors de la réunion avec les représentants du Conseil Général.

Concernant le programme de travaux de voirie 2015, l'aménagement de l'avenue du Bois de la Ville est bientôt terminé. Le trottoir de l'avenue de Garris, au niveau du crédit agricole sera repris durant la semaine 40.

3°) – Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 d'euros

La consultation des banques pour la réalisation d'un prêt de 1 000 000 d'euros pour le financement de l'opération « Chemins, Bideak, Caminos... » donne le résultat suivant :

BANQUE	Montant	Taux	Frais dossier	Echeance	Montant 1ère trimestrialité	Mont. dernière trimestrialité	Coût total
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	1,77%	1 000,00 €	Trimestrielle	21 091,67 €	16 740,22 €	135 962,50 €
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	1,79%	1 000,00 €	Trimestrielle	21 539,45 €	16 741,05 €	137 885,28 €
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	2,27%	400,00 €	Trimestrielle	22 341,67 €	16 761,05 €	177 087,50 €

La commission des finances, réunie le lundi 21 septembre, a examiné ces offres.
Elle propose à l'assemblée de contracter avec la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 d'euros remboursable sur 15 ans au taux de 1,77 %.

L'assemblée, à la majorité de treize voix « pour » et trois voix « contre », autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

La commission a également fait le point sur la consommation des crédits du budget de l'année.
On constate que le budget, voté par chapitre, est bien exécuté, malgré quelques articles en dépassement.

Concernant les frais d'électricité du complexe sportif, la commune récupère les frais afférents aux terrains et vestiaires auprès de la Communauté de Communes Amikuze.
Il est prévu de modifier l'alimentation de ce site, de façon à permettre une facturation distincte pour chacune des deux collectivités.

4°) – Accueil des demandeurs d'asile et réfugiés

Par courrier du 14 septembre 2015, Monsieur le Préfet demande de lui faire savoir si la collectivité envisage de contribuer à l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés.
L'assemblée s'interroge sur les différentes façons de contribuer à cet accueil.
Dès que les précisions seront obtenues des services préfectoraux, la question sera à nouveau soumise à l'examen de l'assemblée lors d'une prochaine réunion

5°) – Formation des élus

L'Association des Maires organise ses sessions de formation à l'intention des élus.
Les thématiques proposées au second semestre 2015 sont les suivantes :

- les marchés publics,
- la prise de parole en public,
- le financement de l'urbanisme,
- l'évolution de l'intercommunalité dans le cadre de la réforme territoriale,
- l'aménagement de zones : aspects budgétaires et fiscaux.

Mr le Maire précise que les frais afférents à ces formations seront pris en charge par la commune.

Le calendrier général et le contenu détaillé des formations seront transmis à chacun des membres du conseil municipal.

6°) – Virement de la somme de 260 000 euros du budget de la commune au budget « Chemins, Bideak... »

Au moment du vote du budget primitif la somme de 260 000 euros, représentant la capacité de financement dégagée, a été inscrite, en dépense, à l'article 65738 du budget communal, pour alimenter le budget « Chemins, Bideak... ».

Le même montant est inscrit en recettes à l'article 74 du budget « Chemins, Bideak... »

L'assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à procéder au virement de cette somme.

A la majorité de treize voix « pour », trois abstentions et une voix « contre », le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à virer la somme de 260 000 euros du budget communal au budget « Chemins, Bideak... ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 37.